



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 29 juillet 2011  
N° CERTA-2011-AVI-421

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans Drupal

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-421>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-421
Titre	Vulnérabilité dans Drupal
Date de la première version	29 juillet 2011
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Drupal SA-CORE-2011-003 du 27 juillet 2011
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

## 2 Systèmes affectés

Drupal 7.x versions inférieures à la version 7.5.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans Drupal. Elle permet à un utilisateur malintentionné de contourner la politique de sécurité.

## 4 Description

Une vulnérabilité a été corrigée dans Drupal. Elle permet à un utilisateur malintentionné, ne disposant pas des droits nécessaires, de récupérer une pièce jointe à un commentaire à partir d'un lien spécifique.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Bulletin de sécurité Drupal SA-CORE-2011-003 du 27 juillet 2011 :  
<http://drupal.org/node/1231510>

## **Gestion détaillée du document**

**29 juillet 2011** version initiale.